

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 223-224

**Rubrik:** Traditions

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Courrier des lecteurs

C'est avec plaisir et intérêt que j'ai lu les articles traitant du pays de Neuchâtel. Vous signalez de bonnes adresses de restaurants. Je vous en signale une : le restaurant du Palais du Peyrou à Neuchâtel. Ce restaurant est situé dans une des plus belles demeures de Neuchâtel. Monsieur du Peyrou qui a fait construire cet hôtel était très cultivé et c'est grâce à son aide que Rousseau a trouvé pour un temps asile à Neuchâtel. C'est aussi grâce à lui que les œuvres de Rousseau ont été éditées. Ce qui ne gâte rien, on y mange remarquablement bien... Avec mes bonnes salutations.

C. J.

Fondé en 1955  
Numéro 223-224  
Mars-Avril 2008

[www.suisse-magazine.com](http://www.suisse-magazine.com)  
redaction@suisse-magazine.com

**Directeur de la Publication :**  
Philippe Alliaume

**Comité de Rédaction :**  
Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet, Martine Roesch.

**Rédaction :** Denis Auger.

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Philippe Alliaume,

Alain-Jacques Czouz-Tornare, Juliette David, Henriette Germain-Nicolet, Michel Goumaz, Marco Itin, Jérôme Liniger, Martine Roesch, Jean-Claude Romanens.

**Rédaction du Suisse Magazine**  
100, rue Edouard Vaillant  
92300 Levallois-Perret  
Tél. : +33 (0)1 55 21 07 71  
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Bimestriel  
Prix du numéro : 9 €

Abonnement 1 an : 47 €  
Abonnement 2 ans : 84 €  
Abonnement de soutien : 70 €

Étranger/Par Avion/Associations/... : nous consulter

**Service abonnements de Suisse Magazine**  
NPAI Suisse Magazine  
26 bis rue Kléber  
93100 Montreuil  
Tél. : 01 43 60 21 60

**Photos**  
Couverture, pp.2, 15, 30, 31 : Swiss-image.ch  
pp. 2 et 9 : Chemins de fer rhétiques  
Couverture, pp.7 à 9 : Michel Gourmaz.  
pp. 2 et 16 : admin.ch  
p.19 : Evelyne Seewer  
Couverture, pp.2, 10 à 14, 20, 28, 29, 31 : DR.  
p.31 : Thierry Claeys.

**Informations légales**  
**Éditeur :** Franco-Suisse de Publications Sàrl de Presse  
**Gérante :** Juliette Alliaume  
**Associés :** Juliette Alliaume et Philippe Alliaume  
**Siège Social :** La Mérinerie - 37160 Buxeuil  
Tél. : +33 (0)6 09 17 77 04  
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72  
Siren : 413 199 308 RCS Poitiers  
Ape : 221E - TVAIC : FR16413199308  
CPPAP N° 0412 K 81552 - ISSN N° 1274-7769  
Dépôt Légal à Parution  
© 1997-2008 FSP SRL

Membre de la

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la déterioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction autorisée sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

**Réalisation :** PANOPLY  
Tél. : +33 (0)1 46 94 33 44  
54, avenue du Général Leclerc  
92513 BOULOGNE CEDEX  
**Impression :** CHIRAT  
744, rue de Sainte Colombes  
42540 Saint Just la Pendue

J'ai lu avec intérêt votre article sur la généalogie et il concerne surtout le secteur francophone. Je souhaiterais apporter quelques compléments pour faciliter la recherche de France. En Suisse il est aisé de remonter la lignée des descendants puisqu'il suffit de consulter les registres de la commune d'origine. Pour quelqu'un qui réside en France, faire des recherches sur le site des Mormons : [www.familysearch.com](http://www.familysearch.com), soit se procurer les CD rom de la commune et faire ses recherches chez soi où la procédure est plus rapide. Faisant partie d'un club généalogique, je vous communique son site internet : [genea77-shage.org](http://genea77-shage.org). On trouve sur la partie recherches à l'étranger tous les renseignements nécessaires pour chaque canton. On peut contacter le secrétaire du club choisi, comme je l'ai fait moi-même, qui peut permettre de joindre une personne qui fait des recherches sur le même patronyme et qui peut apporter de nombreux renseignements, car sur place. Si vous souhaitez d'autres renseignements, je me tiens à votre disposition. Cordialement.

G. H.

# Traditions



## Le vote à main levée en question

Depuis le mois de septembre, en Appenzell Rhodes-Extérieures, une famille s'active pour récolter des signatures. Cette famille pleure depuis dix ans la disparition de la Landsgemeinde, à la suite d'un vote de 54 % des Appenzellois. Un vote que beaucoup regrettent aujourd'hui. Et la famille de lancer une initiative pour le retour de cette tradition ancestrale. Si aucun doute ne peut être émis sur l'issue de cette initiative (300 paraphes suffisent en effet à faire aboutir le texte), la question juridique se pose. Si le Tribunal fédéral admet la perpétuation de cette coutume ancestrale, rien ne dit que la réhabilitation après une abolition soit possible.

Tout le problème vient du vote à main levée. Selon les détracteurs de la Landsgemeinde, ce vote ne respecte pas les droits des électeurs et la Landsgemeinde exclut un certain nombre de personnes comme les malades ou les gens qui travaillent le dimanche. De fait, la Landsgemeinde d'Appenzell RE attirait environ 7 000 électeurs, soit un taux de participation de 20 %. Avec les urnes, le taux est aujourd'hui d'environ 35 %.

Web

Rédaction

Abonnements

Photos